

Rapport d'activité

Assemblée générale de Digemer, 18 Juin 2021

Introduction

A la fin de l'année 2020, nous accompagnions 55 familles en demande de titre de séjour et une quinzaine de jeunes dans 54 logements. Une vingtaine de familles – toutes hébergées à Brest - sont suivies par une personne accompagnatrice, les autres sont soutenues par un collectif « 100/1 toit »

Les accompagnateurs des familles

Ils ont partagé leur expérience au cours de trois rencontres organisées par visioconférence le 13 novembre, le 16 novembre 2020 et le 11 février 2021.

Pour les démarches administratives, on peut se faire aider par l'ADE, la CIMADE, le Service des Etrangers de la Mairie de Brest. L'apprentissage du français est extrêmement important pour trouver du travail et obtenir une autorisation de séjour. Une entraide se développe pour chercher des heures de ménage. On peut aussi participer aux collectifs d'aide à la recherche d'emploi qui existent dans plusieurs Centres sociaux. On a noté que des familles connaissent des problèmes de violences, de séparation conjugale : ceux qui les accompagnent auront besoin de réfléchir ensemble et de prendre conseil auprès du Point H, du CIDF, de Parentel.

Les « 100/1 toit »

Les nouveaux collectifs démarrent de deux manières. Les uns, c'est à partir des relations des familles qui demandent un hébergement : elles réunissent 4-5 amis, qui se partagent les responsabilités du collectif (représentant, trésorier, communicant) et diffusent un flyer pour solliciter des donateurs. Les autres se mettent en place dans les communes où des maisons ont été proposées à *Digemer*, grâce à quelques bénévoles sensibles à la question des migrants.

Le nombre des « 100/1 toit » - plus d'une trentaine – ne permet plus un échange d'expérience d'une façon efficace. D'où l'idée de les regrouper en 5 groupes. Comme les rencontres « en présentiel » n'étaient pas possibles pendant la pandémie, 5 personnes ont pris contact par téléphone avec les représentants des collectifs. Deux questions sont ressorties de ces échanges : comment favoriser l'autonomie des familles ? Comment esquisser avec elles un projet de vie à moyen et à long terme ?

Les regroupements auront à élire des représentants pour le Conseil d'Administration : ainsi nous avancerons ensemble et nous ferons davantage « association ».

Les Commissions

- **Commission Equipements**

Elle s'est renforcée pour gérer les déménagements, les réparations dans les appartements (chaudières, fuite d'eau, lave-linge...), le matériel entreposé dans le local de la rue Champlain.

- **Commission Attribution des logements**

6 personnes se retrouvent chaque mois pour prendre connaissance des hébergements mis à la disposition de *Digemer* et des familles en attente de logement. Elles font des propositions au Bureau en tenant compte de la composition des familles, de leur situation administrative, de leurs ressources financières, de leur santé, de leurs moyens de déplacement ...On souhaiterait que la Mairie nous signale des maisons promises à la démolition, qui pourraient servir de logements provisoires.

Vers l'autonomie des familles

On signe désormais le contrat d'accueil avec toutes les familles que *Digemer* héberge. On leur demande de « prendre en charge au plus vite leurs consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fuel ». On les invite à contribuer au paiement du loyer et à fixer avec leurs accompagnants leur participation mensuelle. On les encourage à apprendre le français et à chercher du travail.

Ouvrir aux migrants le droit au travail

A l'initiative de *Digemer*, grâce à la collaboration de Tristan Foveau, vice-président du cercle de réflexion « L'Hétairie », une Tribune a été publiée dans les journaux régionaux fin décembre 2020 : « Contre la misère des étrangers privés de droits, créer un accord provisoire de travail ».

Après sa parution, une vingtaine d'associations de toute la France l'ont signée. Un groupe de travail inter-associatif ouvert aux responsables nationaux (LDH, CIMADE, GISTI, Fédération des acteurs de la solidarité, Syndicat des avocats de France) se met en place pour réfléchir à un projet de loi étendant les droits sociaux des étrangers, en particulier le droit au travail.

Nous découvrons que d'autres ont les mêmes préoccupations que nous : le député Aurélien Taché, auteur d'un rapport au Ministre de l'Intérieur du 19 février 2018 ; les députés Jean-Noël Barrot et Stella Dupont dans un rapport à l'Assemblée nationale du 23 septembre 2020 sur l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés ; Augustin Laborde, ancien juge de la CNDA, qui propose en avril 2021 d'adopter un « titre de tolérance » en France ; la Fédération de l'Entraide Protestante qui lance une expérimentation pour l'accès au travail des sans-papiers.

Communication

Un film a été réalisé sur *Digemer* par Daniel Juif, du « Moulin à images ». Il est sorti sur Tébéo le 19 mai. Il aidera à faire connaître l'action de l'association.

S'encourager à poursuivre la route

Il est bon de s'arrêter le temps d'une Assemblée Générale pour regarder le chemin parcouru depuis un an. Certains jours on peut se demander à quoi sert notre engagement. Des appels de familles en détresse restent sans réponse, parce qu'il n'y a pas de logement disponible. Des parents se séparent, parce que le chemin de l'exil est trop rude. Des familles stagnent sans projet d'avenir. Des jeunes sont contraints d'arrêter leur apprentissage, parce que le titre de séjour a été refusé. Des OQTF tombent, ruinant tous les espoirs.

Mais voici que des logements sont proposés à *Digemer* à la suite d'une conférence de presse. Des familles mises à la rue retrouvent le sourire en ouvrant la porte de leur nouvelle demeure. A l'initiative de quelques personnes, des 100/1 toit se mettent en place pour les accompagner. Des manifestations de solidarité contrent les projets d'expulsion de la Préfecture. Des familles obtiennent le droit de séjour au bout de 5, 7, 10 ans de galère. Alors on se remotive pour poursuivre cette œuvre de solidarité avec les familles étrangères qui projettent un autre avenir dans notre pays. En fait on ne fait qu'appliquer notre devise républicaine valable pour tous les êtres humains : « Liberté, égalité, fraternité ».